

SOMMAIRE DES TARIFS 2024

Ces tarifs ne reflètent que ceux qui sont les plus couramment utilisés. Veuillez consulter le règlement sur la tarification pour obtenir la liste complète.

Les tarifs applicables sont payables à la présentation de la demande, par contre les dépôts de garantie sont payables à la délivrance du permis ou du certificat d'autorisation.

Certificat d'autorisation	Frais principaux ^{1, 3} (non remboursables, payables à la présentation de la demande)	Dépôt de garantie ^{1, 3}
Abattage d'un arbre ou d'un haie sur le domaine privé	Sans frais	
Aménagement de terrain - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)		
Lorsque le projet consiste en une nouvelle construction ou l'agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 150 \$)	
Lorsque le projet ne consiste pas en une nouvelle construction ou l'agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus	50 \$	
Lorsque le projet ne consiste pas en une nouvelle construction ou l'agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus et le niveau de terrain est élevé avec du matériel provenant d'un autre endroit que la propriété	100 \$	
Démolition de tout bâtiment, ouvrage ou construction qui ne requiert pas de décision du comité de démolition	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 130 \$)	0 - 10 350 \$ selon le type de bâtiment ²
Démolition d'un bâtiment principal qui requiert une décision du comité de démolition (voir règlement PC-2818)		
Bâtiment commercial, industriel ou multifamilial (plus que 4 logements)	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 1 550 \$)	10 350 \$ ² plus garantie financière ⁴
Bâtiment public	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 520 \$)	10 350 \$ ² plus garantie financière ⁴
Bâtiment résidentiel (1 à 4 logements)	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 620 \$)	3 105 \$ ² plus garantie financière ⁴
Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire, sur une voie publique	185 \$	2 415 \$ ²
Entrée charretière/stationnement - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)		
Changement de matériau mais sans modification à la configuration ou aux dimensions existantes	50 \$	
Avec modification à la configuration, aux dimensions ou à la localisation existantes	150 \$	
Ajout d'une entrée charretière/aire de stationnement	150 \$	
Entreposage commercial de récipients portatifs de propane (barbecue)	43 \$	
Exploitation d'une entreprise saisonnière ou occasionnelle	10 \$ par jour (minimum 43 \$)	
Exploitation d'une terrasse commerciale - par saison	100 \$	
Installation de récipients de propane	43 \$	
Installation d'un bâtiment temporaire ailleurs que sur un chantier excluant les coûts de raccordement aux services	130 \$	
Installation d'une antenne	32 \$	
Installation d'une clôture	50 \$	
Installation d'une enseigne directionnelle	45 \$	
Installation d'une enseigne permanente autre qu'une enseigne directionnelle	190 \$	
Installation d'une enseigne temporaire annoçant un projet futur	255 \$	
Installation d'une enseigne temporaire de 0,6 m ² (6,5 pi ²) ou plus indiquant qu'un terrain, un bâtiment ou un local est à vendre ou à louer	130 \$	
Installation d'une thermopompe, d'un système central d'air climatisé ou tout autre appareil mécanique - Projet d'usage commercial, industriel, multifamilial (plus que 4 logements) ou public	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 130 \$)	
Installation d'une thermopompe, d'un système d'air climatisé ou tout autre appareil mécanique - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)	37 \$	
Installation, remplacement, modification ou enlèvement d'un réservoir souterrain ou de conduites d'aqueduc, d'égouts ou de drainage	63 \$	
Modification de la structure d'une enseigne	95 \$	
Occupation ou changement d'usage ou de destination d'une construction ou d'un terrain commercial, industriel, public ou multifamilial (plus de 4 logements)	130 \$	
Piscine ou spa		
Installation d'une piscine ou spa démontable	50 \$	
Construction ou installation d'un spa avec une capacité de 2000L ou moins	100 \$	0 - 605 \$ selon le type de spa ²
Construction ou installation de toute piscine ou d'un spa avec une capacité de plus de 2000L	255 \$	0 - 605 \$ selon le type de piscine/spa ²

Permis de construire	Frais principaux ^{1, 3} (non remboursables, payables à la présentation de la demande)	Dépôt de garantie ^{2, 3}
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 À 4 LOGEMENTS)		
Nouvelle construction		2 945 \$ ²
Rénovation ou modification	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 75 \$)	
Agrandissement (inférieur à 50 % de la superficie totale de plancher du bâtiment)		610 \$ ²
Agrandissement (égale à 50 % ou plus de la superficie totale de plancher du bâtiment)		2 945 \$ ²
Remplacement ou ajout d'une fondation		610 \$ ²
BÂTIMENT COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)		
Construction, rénovation ou modification	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 620 \$)	12 670 \$ ²
Agrandissement		6 595 \$ ²
BÂTIMENT PUBLIC		
Construction, rénovation ou modification	8 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 125 \$)	12 670 \$ ²
Agrandissement		6 595 \$ ²

1. Voir aussi les tarifs applicables du Service de l'ingénierie et immeubles.

2. Un dépôt est requis pour assurer que les conditions du permis sont respectées (achèvement des travaux et envoi des documents requis par les professionnels), la réparation ou le remplacement des infrastructures municipales endommagées et s'il y a lieu, la protection des arbres publics. Ce dépôt sera remboursé s'il n'y a pas de dommages, si les travaux sont complétés et si les documents exigés sont soumis.

3. Si le projet est assujéti au règlement PC-2787 relié au PIIA, un tarif supplémentaire et des frais de garantie financières seront aussi applicables.

4. Voir le règlement PC-2818 pour les frais supplémentaires de garantie financières applicables à un projet de démolition.

Frais de révision PIIA	Frais (non remboursables, payables à la présentation de la demande)
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 À 4 LOGEMENTS)	
Rénovation, agrandissement (inférieur à 50 % la superficie totale de plancher de la maison existante) incluant l'aménagement extérieur	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	260 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	130 \$
Construction d'une nouvelle résidence ou agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	590 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	295 \$
COMPLEXE/BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)	
Rénovation ou aménagement extérieur d'une résidence multifamiliale ou chaque bâtiment dans un projet immobilier	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	830 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	415 \$
Construction ou agrandissement d'une résidence multifamiliale ou chaque bâtiment dans un projet immobilier	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	2 275 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	1 140 \$
BÂTIMENT COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	
Rénovation, agrandissement, construction ou aménagement extérieur d'un bâtiment industriel ou commercial dans une zone C, Cb ou N	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	2 275 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	1 140 \$
Rénovation, agrandissement lorsque ce dernier est inférieur à 50 % de la superficie totale de plancher, ou aménagement extérieur d'un bâtiment commercial ou mixte situé en dehors des zones C, Cb ou N (donc dans un village ou isolé)	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	310 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	155 \$
Construction ou agrandissement de 50 % ou plus de la superficie totale de plancher d'un bâtiment commercial ou mixte situé en dehors de zones C, Cb, ou N (donc dans un village ou isolé)	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	830 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	415 \$

Frais de révision - Comité de démolition	Frais (non remboursables, payables à la présentation de la demande)
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 À 4 LOGEMENTS)	
Ouverture du dossier	1 035 \$
Montant initial pour étude d'évaluation du bâtiment par évaluateur agréé	3 105 \$
BÂTIMENT COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)	
Ouverture du dossier	2 070 \$
Montant initial pour étude d'évaluation du bâtiment par évaluateur agréé	3 105 \$
BÂTIMENT PUBLIC	
Ouverture du dossier	1 035 \$
Montant initial pour étude d'évaluation du bâtiment par évaluateur agréé	3 105 \$

Frais de révision - Usage conditionnel (Ouverture de dossier et analyse de la demande)	Frais (non remboursables, payables à la présentation de la demande)
Bâtiment résidentiel (1 à 4 logements) et bâtiment public	310 \$
Bâtiment commercial, industriel, résidentiel multifamilial (plus de 4 logements)	1 035 \$